

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 960

présenté par

M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Ne pas être en situation d'attente d'une décision administrative ou judiciaire susceptible d'avoir un impact personnel fort. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure de l'accès à l'aide à mourir les patients en situation d'incertitude. Un contexte d'incertitude peut fausser la lucidité de la décision. L'aide à mourir doit être suspendue dans ces situations.